

**Compte rendu**  
**Séance du 26 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

**Etaient présents** : M. Anquetil, Mme Doucet, Mme Dubarle, M. Petit, M. Merle.

**Absents excusés** : Mme Chartier, M. Sturma.

**Présentation des procurations** : M. Sturma à M. Péters, Mme Chartier à Mme Dubarle.

**Secrétaire de séance** : Mme Thuet

**Date de convocation** : 20/02/2019.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2019 est adopté.

**Ordre du jour** :

- Demande de subvention au titre de la DETR, travaux d'enfouissement de réseaux
- Lancement projet révision PLU
- Devis Cabinet GREUZAT (bornage)
- Convention SMOTHD
- Mise en place de l'entretien professionnel
- Devis travaux d'enrobés

-----

**1) Demande de subvention DETR, enfouissement réseaux rue de la Croix Lizot, rue de la Croisettes et rue du Château, Tranches 1**

M. le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant les travaux d'enfouissement de réseaux BT, EP et Télécom, rue de la Croix Lizot, rue de la Croisette et rue du Château.

La Commune souhaite profiter des travaux de la SICAE qui enfouit le réseau basse tension aérien existant dans les propriétés privées pour le recréer sur le domaine public.

**2) Révision du Plan Local d'Urbanisme**

M. Péters, le Maire expose les raisons qui conduisent la commune à engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : la commune a approuvé son PLU en date du 17/03/2004. Ce document d'urbanisme ne répond plus aujourd'hui aux nouvelles dispositions issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite Loi Grenelle de l'Environnement et issues de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

Compte tenu de la nécessité de fixer de nouveaux objectifs et notamment,

- Définir des objectifs chiffrés en matière de développements démographiques de la commune cohérente avec la capacité des équipements ;
- Rendre compatible les dispositions du PLU avec le SCOT élaboré à l'échelle intercommunale.
- Veiller à une modération de la consommation des espaces agricoles et au respect des espaces naturels
- Encadrer et orienter le développement de l'habitat pour préserver et valoriser, le patrimoine construit et paysager de la Commune.

- Apporter des compléments à l'analyse du territoire, d'ajuster le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, de rectifier le volet réglementaire du PLU, une procédure de révision du PLU s'impose.

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études privé, de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, les études relatives au projet de révision du plan local d'urbanisme.

### 3) Devis de bornage, cabinet Greuzat

M. le Maire informe l'assemblée qu'il serait possible de faire borner le chemin communal situé en zone A, "Saint Rieul" entre les parcelles ZO 0001 et ZO 0012.

Le devis du cabinet Greuzat d'un montant de 1 206.60€ est proposé pour le bornage.

Après délibération, les membres du conseil municipal ne donnent pas suite au devis proposé.

Contactez les propriétaires voisins pour rétablir le chemin.

### 4) Convention de participation financière a la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise très haut débit concernant le déploiement de la fibre optique.

Montant de la participation financière :

- le nombre estimé de prises FTTH à réaliser sur le territoire de Fresnoy le Luat est de 247 sur l'année 2019,
- le coût à la prise FTTH est de 370.00 € ,
- en conséquence le montant initial de la participation financière s'élève à 91 390.00€ réparti sur trois années :

| Versement 1 | Versement 2 | Versement 3 |
|-------------|-------------|-------------|
| 2019        | 2020        | 2021        |
| 30 464.00€  | 30 464.00€  | 30 620.00€  |

La Commune a à sa charge le branchement, à la rue, pour chaque habitation, le réseau SFR prend en charge le branchement chez les particuliers.

Convenir d'une réunion de chantier auprès de la Sté Axione.

### 5) Mise en place de l'entretien professionnel à titre pérenne

Le Maire expose :

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La collectivité met en place l'évaluation des agents à titre pérenne de l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

#### **6) Travaux d'enrobés, Chemin du Moulin**

Sinistre du 11/01/2019 sur le chemin du Moulin, le transporteur identifié reconnaît être responsable des dégradations sur la chaussée qui venait d'être refaite suite aux travaux d'enfouissement de réseaux. Le devis de la Société CORETEL sera transmis au transporteur pour la prise en charges des travaux d'un montant de 962€52.

#### **Questions diverses :**

- Renouvellement de l'adhésion annuelle Radio Valois Multien 25€, à prévoir dans le vote des subventions lors du prochain conseil,
- Prévoir le remplacement d'un taille haie, devis au prochain conseil,
- Travaux SAUR rue du Chaudron, contacter la société pour la remise en état du bas-côté engazonné,
- Demande de bénévoles auprès des membres présents pour l'organisation du loto à venir le 31 mars prochain, par la commission animation,
- Une série de vidanges des assainissements non collectifs est prévue ces prochaines semaines, les propriétaires concernés seront contactés.

la séance est levée à 21h50.